

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.25

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

Présents	24
Pouvoirs	9

**POUVOIRS** : Maëva GAUTELIER à Stéphan PIERRACCINI (départ Délibération n°24.02.25), Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**BUDGET PRIMITIF**  
**COMMUNE :**  
**EXERCICE 2024**

Le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2024.

Ce budget, conformément à l'instruction M57, sera voté par chapitre et par opérations d'équipement.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	20 190 210,06 €
Section d'investissement	16 064 816,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 255 026,50 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 04 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Par voix 30 pour 0 abstention, 3 voix contre,

**A la Majorité,**

**APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.